AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**221C2707**
FR0000121147-FS0819

13 octobre 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**FAURECIA**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 octobre 2021, la société Citadel Advisors LLC[1] (131 South Dearborn, Chicago, IL 60603, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 octobre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FAURECIA et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 6 827 037 actions FAURECIA[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 4,88% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte de la diminution de l'exposition constituée par des « *swaps* ».

_____

[1] Contrôlée par M. Kenneth Griffin. La société Citadel Advisors LLC déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Dont 6 827 037 actions résultant de l'assimilation (cf. articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général) de 6 827 037 swaps, sans échéance, exerçable à tout moment et portant sur autant d'actions (sur la base d'un delta de 1).

[3] Sur la base d'un capital composé de 138 035 801 actions représentant 139 916 185 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.